

Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Dossier d'enquête publique unique préalable à la DUP

PIÈCE I- DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

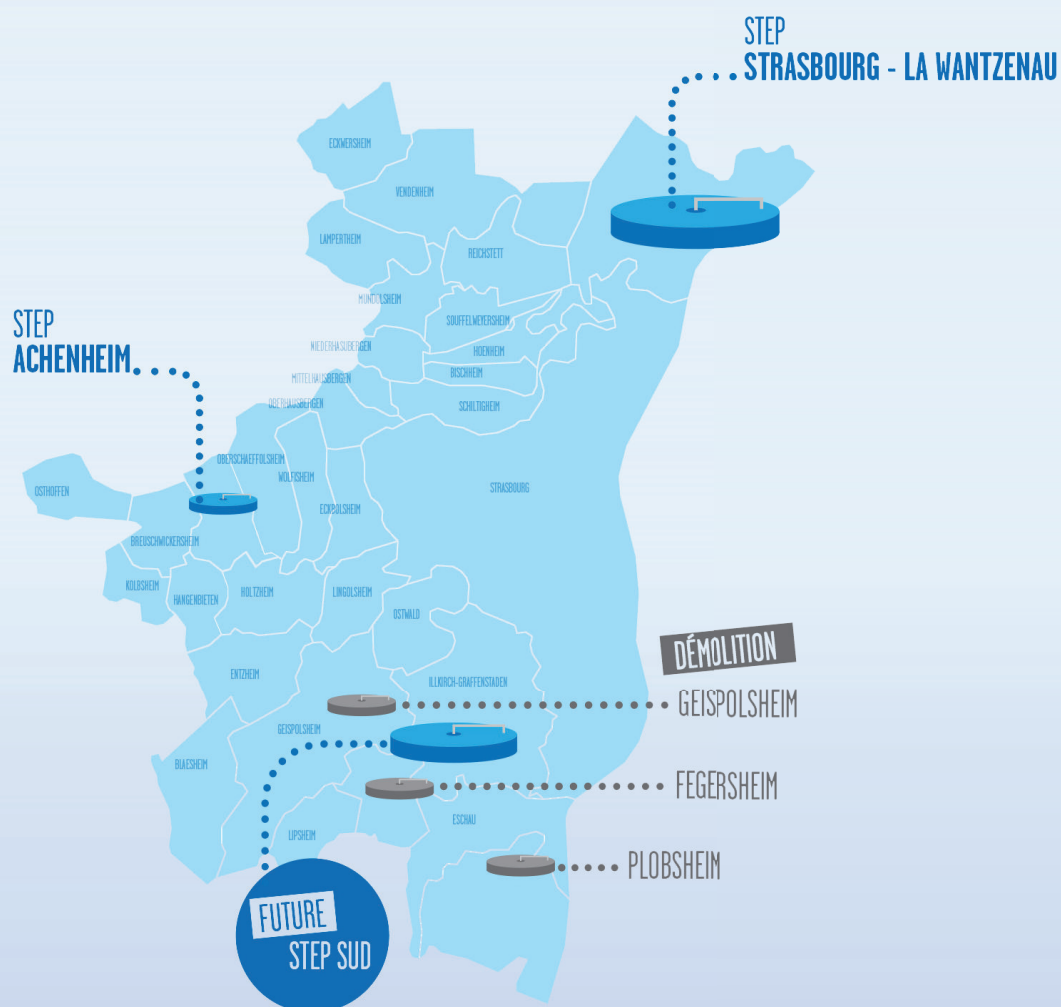


TABLE DES MATIÈRES DE LA PIÈCE I

<u>Notice explicative de l'enquête parcellaire</u>	<u>3</u>
<u>Plan de situation</u>	<u>22</u>
<u>Etat parcellaire</u>	<u>24</u>
<u>Plan parcellaire</u>	<u>120</u>

Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Département du Bas-Rhin (67)

Dossier d'enquête parcellaire

Communes de ESCHAU, FEGERSHEIM et
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Pièce 1 : Notice explicative

Sommaire

PREAMBULE	3
I. PRESENTATION DU PROJET	4
A. <i>Le maître d'ouvrage</i>	4
B. <i>Présentation et situation générale du réseau d'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg</i>	4
C. <i>Le cadre réglementaire de l'assainissement et la genèse du projet</i>	5
D. <i>Le projet et ses objectifs</i>	6
E. <i>Le site du projet</i>	6
II. L'ENQUETE PARCELLAIRE	9
A. <i>Généralités</i>	9
B. <i>Présentation du dossier d'enquête parcellaire</i>	9
C. <i>Particularité du dossier d'enquête parcellaire</i>	13
D. <i>Dispositions réglementaires applicables à l'enquête parcellaire</i>	14
ANNEXES	18
ANNEXE 1 :	18
LISTE DES CODES RELATIFS AUX GROUPES ET SOUS-GROUPES DE NATURE DE LA PARCELLE OU DE PROPRIETE INSCRITE AU CADASTRE	18
ANNEXE 2 :	19
LISTE DES CODES DE LA MATRICE CADASTRALE POUR L'IDENTIFICATION DES DROITS DES PROPRIETAIRES	19

Préambule

Le présent dossier concerne l'enquête parcellaire relative au projet de « Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole de Strasbourg » sur les communes de Eschau, Fegersheim et Illkirch-Graffenstaden dans le département du Bas-Rhin (67).

Le maître d'ouvrage, l'Eurométropole de Strasbourg, disposant dès à présent des éléments d'identification du foncier nécessaires audit projet, il est précisé que l'enquête relative à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) du projet sera menée concomitamment à l'enquête parcellaire pour cette première phase du projet.

En parallèle, le système d'assainissement à créer comprend la pose de conduites permettant de desservir la station d'épuration à construire. Le maître d'ouvrage ayant arrêté le tracé de ces conduites et ayant ainsi identifié le foncier concerné sur les communes de Fegersheim et Geispolsheim, il est à noter que l'enquête préalable à l'instauration d'une Servitude d'Utilité Publique (S.U.P.) pour l'établissement de canalisations publiques d'eau sera également menée concomitamment à l'enquête parcellaire et à l'enquête relative à la D.U.P.

Enfin, le projet de « Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole de Strasbourg » est également soumis à Autorisation Environnementale (A.E.) dont la procédure d'obtention comprend une enquête publique. Cette dernière sera également menée concomitamment aux enquêtes parcellaire, relative à la D.U.P., et préalable à l'instauration d'une S.U.P.

L'enquête sera donc qualifiée d'enquête publique unique.

A. Le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage du projet de « Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole de Strasbourg » objet du présent dossier est :

Eurométropole de Strasbourg
1 Parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex



B. Présentation et situation générale du réseau d'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg

Le réseau d'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg s'est structuré en lien avec le développement de la ville puis de son agglomération. Il s'étend sur les 33 communes qui composent son territoire. D'une longueur de près de 1 700 km, l'essentiel de ce réseau est de type unitaire. A ce titre, il transporte à la fois les eaux usées et des eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées. La tendance à l'augmentation de ces dernières ainsi que les changements climatiques se traduisent notamment par une intensification des pluies et une augmentation des occurrences susceptibles de conduire à des débordements du réseau.

Les eaux collectées sont traitées par trois stations d'épuration avant d'être restituées au milieu naturel. Ces trois ouvrages (Strasbourg-La Wantzenau, Achenheim et Plobsheim) traitent annuellement près de 70 millions de mètres cubes (m³) d'eaux usées, soit en moyenne 190 000 m³ par jour.

Au Sud du territoire, deux autres stations d'épuration, situées à Fegersheim et Geispolsheim, assurent le traitement des eaux usées et des eaux pluviales collectées sur les communes d'Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim et Lipsheim. Respectivement construites en 1978 et 1980, ces stations n'ont pas été conçues pour traiter l'azote et le phosphore. A ce titre elles sont donc considérées comme des stations de prétraitement dont les eaux prétraitées sont rejetées dans le réseau unitaire qui rejoint la station de Strasbourg-La Wantzenau au Nord où le traitement est complété.

Dans cette configuration, le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole est confronté à plusieurs problématiques sur la partie Sud de l'agglomération. Le rejet des stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim dans le réseau aval se traduit par une saturation hydraulique et conduit à des engorgements sur des secteurs centraux sollicités

en temps de pluie (Illkirch). Ces stations sont par ailleurs vieillissantes et présentent des surcharges hydrauliques.

Dans le même temps, le système d'assainissement de Plobsheim, également situé sur ce secteur, est apparu non conforme au plan réglementaire, et la station d'épuration correspondante, construite en 1980, est vieillissante et en surcharge hydraulique.

C. Le cadre réglementaire de l'assainissement et la genèse du projet

Dès 1992, le législateur a organisé la planification dans le domaine de l'eau en prévoyant notamment l'élaboration de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.). Un cadre pour une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau a ensuite été fixé par la directive européenne adoptée en 2000 (Directive-Cadre sur l'Eau ou D.C.E.), transposée en droit français par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004.

Puis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a notamment amené le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg à arrêter, par délibération du 12 juillet 2012, les orientations stratégiques de son Schéma Directeur d'Assainissement (S.D.A.) ayant pour objectifs :

- La lutte contre les inondations provoquées par le débordement du réseau d'assainissement ;
- La préservation des milieux naturels par le retour à leur bon état écologique.

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 qui proscrit « les déversements d'eaux usées non traitées par temps sec et limite les rejets non traités par temps de pluie », de l'élaboration du S.D.A.G.E. du bassin Rhin-Meuse 2016-2021 et du constat de l'état général du réseau d'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg, une étude a été réalisée en 2018 qui a permis de définir plusieurs scénarios afin de soulager le réseau existant en vue de respecter les enjeux réglementaires indiqués ci-dessus. Plusieurs solutions ont été étudiées, notamment la réhabilitation des stations de traitement existantes (Plobsheim, Fegersheim et Geispolsheim), la création d'un nouvel émissaire et la déconnexion de certaines communes du sud de l'agglomération, de manière à apporter une réponse durable

Cette étude a montré que le scénario le plus favorable aux problèmes identifiés est la refonte des systèmes d'assainissement en place, en remplaçant les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim et la station d'épuration de Plobsheim par une nouvelle station d'épuration unique qui traitera à terme les effluents des communes de Entzheim, Fegersheim, Lipsheim, Geispolsheim, Plobsheim et Eschau.

Ce nouvel équipement, dont le principe a fait l'objet d'une délibération au Conseil de l'Eurométropole le 19 décembre 2018, permettra d'assurer la conformité du système d'assainissement tout en s'adaptant à l'urbanisation future et en intégrant les politiques publiques environnementales portées par la Collectivité.

D. Le projet et ses objectifs

Le projet de « création d'un système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole » comprend :

- la construction d'une nouvelle station d'épuration en remplacement des stations de Geispolsheim, Fegersheim et Plobsheim, et l'aménagement de sa voie d'accès ;
- la création d'un réseau de transfert des effluents sur les communes d'Eschau, de Geispolsheim et de Fegersheim ;
- la démolition en tout ou partie des trois stations d'épuration existantes (Geispolsheim, Fegersheim et Plobsheim).

Les objectifs poursuivis par le maître d'ouvrage pour la réalisation du projet de « Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole de Strasbourg » sont les suivants :

- suppression des rejets des stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim dans le réseau d'assainissement rejoignant la station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau et par suite réduction des problématiques de saturation hydraulique et d'engorgement sur les secteurs centraux à Illkirch ;
- mise en conformité de l'assainissement ;
- adaptation des capacités de traitement à l'urbanisation future sur les communes raccordées.

E. Le site du projet

Le site retenu pour la construction de la nouvelle station d'épuration est localisé au Sud-Ouest du ban communal d'Illkirch-Graffenstaden, hors zone urbanisée, le long de l'Ill et à proximité des bans communaux de Fegersheim et d'Eschau.

L'accès à la nouvelle station d'épuration se fera depuis Eschau au Sud, via un chemin d'exploitation en majeure partie existant. Afin de permettre le passage notamment des véhicules d'exploitation type poids-lourds jusqu'à la nouvelle station d'épuration, il est prévu des travaux pour prolonger le chemin existant ainsi que des travaux d'aménagement et d'élargissement de la voirie et la création d'aires de croisement.

Les eaux usées d'Eschau et de Plobsheim seront transférées via une nouvelle station de pompage et une conduite enterrée qui suivra ce chemin.

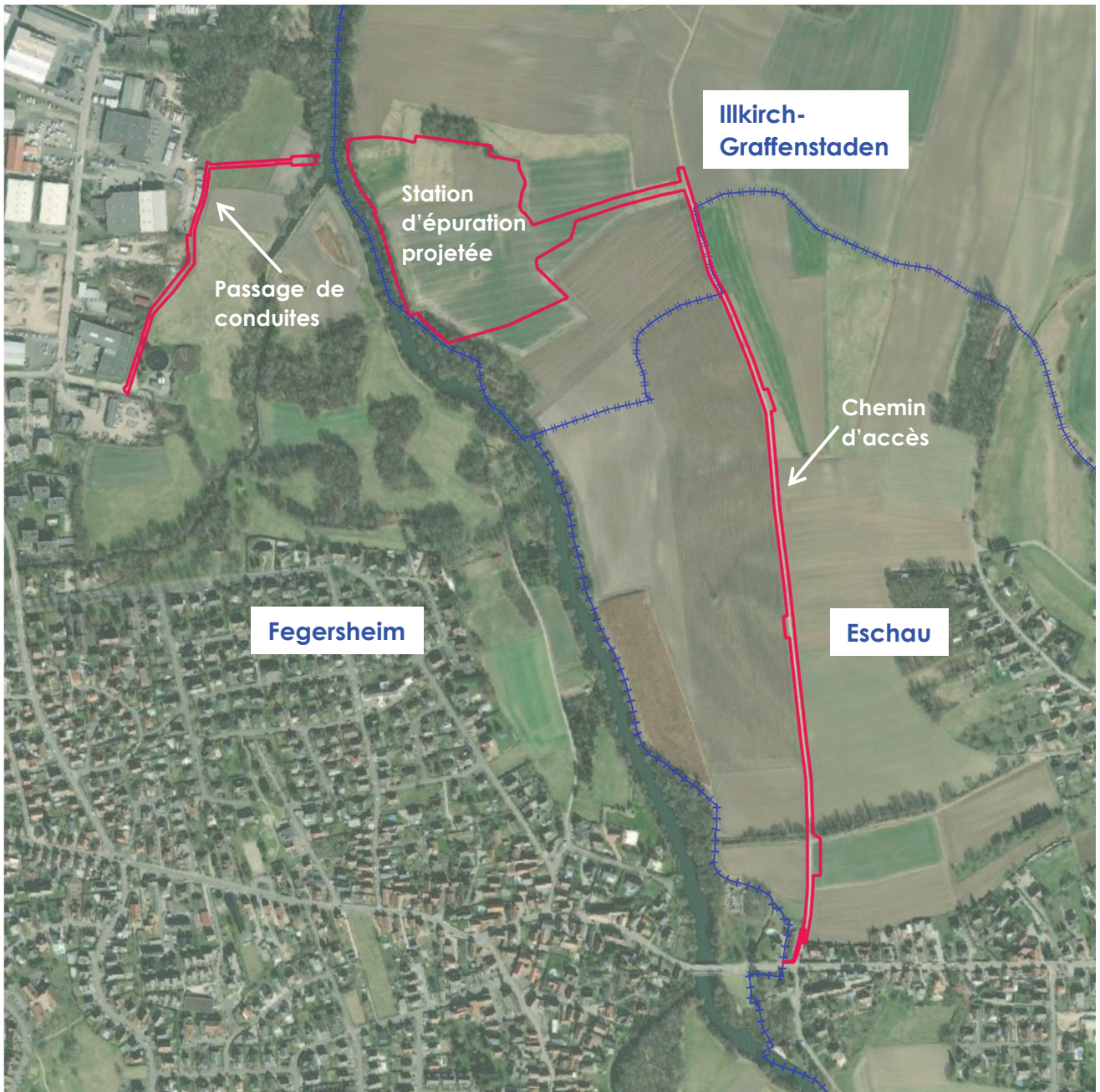
Au droit de la station de prétraitement de Fegersheim, le transfert des eaux usées sera assuré par deux conduites de refoulement distinctes (une pour les eaux usées d'Entzheim/Geispolsheim, une autre pour les eaux usées de Fegersheim/Lipsheim). Le tracé de ces conduites traversera plusieurs parcelles avant de passer sous l'Ill par une technique sans tranchée pour atteindre le site de la nouvelle station d'épuration par l'Ouest.

Le maître d'ouvrage ne maîtrisant qu'une partie des parcelles comprises dans le périmètre du projet, il est nécessaire qu'il procède à l'acquisition :

- des parcelles et emprises à détacher constituant le site d'implantation de la station d'épuration à construire et l'accès au chemin existant ;
- du chemin d'accès depuis Eschau ainsi que des têtes de parcelles pour son aménagement et son élargissement ;
- des parcelles et emprises à détacher traversées par les conduites à Fegersheim.

Pour permettre ces acquisitions, un dossier visant à obtenir un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) du projet de «Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole de Strasbourg» est déposé en Préfecture concomitamment au présent dossier parcellaire.





Plan du périmètre du projet sous D.U.P. - Ech 1/10000

A. Généralités

L'enquête parcellaire a pour objet de déterminer précisément :

- Les parcelles à acquérir ;
- Les propriétaires de ces parcelles, les titulaires de droits réels et les autres intéressés.

L'enquête parcellaire est ouverte par arrêté préfectoral, en application de l'article R.131-14 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Elle est organisée par le Préfet du département dans chaque commune concernée.

L'enquête parcellaire étant réalisée en même temps que l'enquête de D.U.P. , de S.U.P., et relative à l'Autorisation environnementale de manière dérogatoire, le commissaire enquêteur est désigné dans les conditions prévues à l'article R.123-5 du Code de l'environnement, par le président du tribunal administratif compétent après saisine du préfet de département compétent pour ouvrir l'enquête. L'arrêté d'ouverture de l'enquête précise les conditions d'organisation de l'enquête. Il fait l'objet d'une publicité préalable par voie de presse et d'affichage. Il est notifié à chacun des propriétaires connus l'avis de dépôt du dossier d'enquête à la mairie lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. En cas de domicile inconnu ou en cas de doute sur le fait que la notification ait bien touché le propriétaire, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural (article R.131-6 du Code de l'expropriation).

Un questionnaire est joint à la notification, celui-ci devant être retourné par les propriétaires après l'avoir complété de leur identité précise, coordonnées, qualité d'ayant-droit et avoir dénoncé leur(s) éventuel(s) locataire(s).

Les propriétaires peuvent consigner leurs éventuelles observations sur le registre ouvert à cet effet. Ils peuvent également les remettre ou les adresser au commissaire enquêteur qui les joint au registre.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres sont clos et signés par le maître d'ouvrage et transmis dans les 24 heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur. Celui-ci adresse le procès-verbal de l'enquête après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer et donne alors son avis sur l'emprise de l'ouvrage projeté. L'avis du commissaire enquêteur est transmis au Préfet.

B. Présentation du dossier d'enquête parcellaire

Le présent dossier concerne l'enquête parcellaire relative au projet de « Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole de Strasbourg ».

Cette enquête parcellaire concerne les seules communes suivantes :

COMMUNE	DEPARTEMENT
Eschau	Bas-Rhin (67)
Fegersheim	
Illkirch-Graffenstaden	

Un dossier par commune est constitué. Conformément aux dispositions de l'article R.131-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il est constitué d'un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments ainsi que de la liste des propriétaires.

En l'espèce, il prend la forme d'un état parcellaire (a.) et d'un plan parcellaire (b.).

Il comprend également à titre subsidiaire : la présente notice explicative et un plan de situation.

a. L'état parcellaire

Les tableaux de l'état parcellaire ont pour objet de répertorier les éléments du cadastre, l'identité des propriétaires réels, les surfaces des terrains, celles de l'emprise et la surface restant des parcelles concernées. Ils sont constitués de la façon suivante :

- Partie n° **1** : Le numéro de « propriété » (ou « terrier ») (numéro attribué pour chaque compte de propriété) ;

Il est précisé ici qu'une discontinuité de la numérotation est apparue du fait de l'attribution de numéros de « propriété » dès la première recherche de propriétaires afin de les identifier dans le cadre d'une démarche amiable. Le périmètre du projet ayant été affiné par la suite, certaines parcelles constituant un terrier ont été écartées du périmètre définitif et leur numéro de « propriété » n'a pas été réattribué. Ainsi, l'état parcellaire ne fait pas référence aux terriers n°72, 77, 78 et 79 . De même, l'état parcellaire ne comprend pas le terrier n°1 qui correspond aux parcelles appartenant au maître d'ouvrage.

- Partie n° **2** : Désignation des propriétaires réels ou présumés :
 - o Propriétaires identifiés au Livre foncier (inscrits dans les titres d'acquisition) ;
 - o Ayants-droits identifiés au Livre foncier (inscrits dans les titres d'acquisition)
 - o Propriétaires éventuels (ne comparant pas dans les titres ; propriétaires identifiés par le Cadastre seulement) ;
 - o Gérants / Représentation de la personne morale ;
 - o Titulaires de droits réels concernant la/les parcelle(s) ;
- Partie n° **3** : Table des parcelles et de leur(s) emprise(s) :
 - o Colonnes 2 et 3 : Références cadastrales de la parcelle ;

- o Colonne 4 : Nature du terrain figurée au Cadastre ;
- o Colonne 5 : Lieu-dit du terrain indiqué au Cadastre ;
- o Colonne 6 : Surface totale du terrain, indiquée au Cadastre en ares ;
- o Colonne 7 : Numéro d'emprise sur le plan parcellaire ;
- o Colonnes 8/9 : Références cadastrales des parcelles résultant de la division à venir et de(s) surface(s) d'emprise à acquérir indiquée(s) en ares ;
- o Colonnes 10/11 : Références cadastrales à venir (après division de la parcelle) surplus éventuel(s) de terrain restant appartenir au propriétaire indiqué en ares ;
- o Colonne 12 : Observations complémentaires éventuelles (unité concernant la surface / cas de transfert de gestion / présence de charges inscrites au Livre foncier, etc.)

Liste des propriétaires

CODE – NOM DE L'OPERATION

COMMUNE

1

PROPRIETE XXX PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- NOM(S) Prénom(s) / RAISON SOCIALE
Forme de la société / Né(e) le DATE à LIEU (CP)
Greffé du Tribunal de Commerce de XXX / Non Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés
Inscrit(e) au répertoire SIRENE sous le numéro : XXX XXX XXX
Domicilié(e) / Demeurant ADRESSE
CODE POSTAL COMMUNE
(Pays)

2

- REPRESENTEE PAR SON / SA QUALITE / LA SOCIETE DENOMMEE
Madame / Monsieur NOM PRENOM / RAISON SOCIALE
Forme de la société / Né(e) le DATE à LIEU (CP)
Greffé du Tribunal de Commerce de XXX / Non Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés
Inscrit(e) au répertoire SIRENE sous le numéro : XXX XXX XXX
Domicilié(e) professionnellement / Demeurant ADRESSE
CODE POSTAL COMMUNE
(Pays)

3

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		N°	Surface	N°	Surface	
						a		b		Transfert de gestion
						Total				

b. Le plan parcellaire

Le présent dossier comprend un plan à l'échelle 1:1250. Ce plan fait figurer le périmètre de la D.U.P. du projet de « Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole de Strasbourg » sollicitée parallèlement au présent dossier d'enquête parcellaire par un trait de couleur rouge.

Les parcelles touchées par le projet sont tramées de la couleur orange. Il s'agit des parcelles ou des emprises à acquérir en plein-sol à hauteur de la surface indiquée en police de couleur orange en centiares.

Il est à noter que certaines parcelles sont référencées par le cadastre sous le même numéro de part et d'autre des parcelles constituant le chemin d'exploitation existant.

Par ailleurs, les parcelles appartenant d'ores et déjà à l'Eurométropole de Strasbourg, maître d'ouvrage du projet, n'apparaissent pas dans l'état parcellaire et sont tramées en gris sur le plan parcellaire.



Exemple (cerclé de bleu 0) :
 Références cadastrales de la parcelle : 07-25
 Numéro de propriété (terrier) : 17
 Numéro de plan parcellaire : 29
 Surface à acquérir : 97 centiares
 Reliquats : 582 ares et 1230 centiares

C. Particularité du dossier d'enquête parcellaire

a. L'enquête publique unique

Il est précisé que l'enquête publique unique « a pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions [...] afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous éléments nécessaires à son information » (Article R. 131-14 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Dans le cadre du présent projet, le maître d'ouvrage dispose en effet dès à présent des éléments d'identification du foncier nécessaire au projet. De ce fait, l'enquête d'utilité publique sera menée concomitamment à l'enquête parcellaire. L'enquête est donc qualifiée d'enquête publique unique.

Le dossier d'enquête d'utilité publique fait l'objet d'un dossier distinct du présent dossier d'enquête parcellaire. Les deux dossiers d'enquête (établis en vue de l'obtention d'une part de la déclaration d'utilité publique et de l'instauration des servitudes d'utilité publique, et d'autre part de l'arrêté de cessibilité à terme) seront présentés simultanément pour avis au public, mais séparément dans des dossiers distincts, avec un registre de recueil d'observations dédié à l'enquête parcellaire, différent du registre commun aux autres enquêtes.

La procédure d'enquête publique préalable à la D.U.P. (et à l'instauration de S.U.P.) et la procédure d'enquête parcellaire obéissent chacune à une réglementation spécifique, mais seront donc menées simultanément.

La désignation du commissaire enquêteur ou des membres de la commission d'enquête est assurée dans les conditions prévues à l'article R.123-5 du Code de l'Environnement.

De plus, dans le cas d'une enquête unique, le préfet prend un arrêté d'ouverture unique à toutes les enquêtes publiques sollicitées (D.U.P. ; S.U.P. ; parcellaire ; Autorisation Environnementale), un seul commissaire est nommé qui rendra un rapport.

Postérieurement à la clôture de l'enquête et après obtention de l'acte constatant l'utilité publique du projet, le Préfet peut prendre un arrêté déclarant cessibles, pour cause d'utilité publique, les terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Cet arrêté est publié au Recueil des actes administratifs et est notifié à chacun des propriétaires. Il est valable pendant 6 mois et doit être transmis dans ce délai au juge de l'expropriation, magistrat de l'ordre judiciaire relevant du Tribunal Judiciaire, pour prise de l'ordonnance d'expropriation transférant la propriété. Un accord amiable reste possible même s'il est postérieur à la saisine du juge de l'expropriation, qui prononcera un non-lieu à statuer ou donnera acte de l'accord intervenu lors de l'audience si une vente ou une promesse en bonne et due forme est intervenue entre l'expropriant et l'exproprié.

b. Autorité compétente

L'autorité compétente pour organiser l'enquête parcellaire est le Préfet du Département dans lequel l'opération est réalisée.

Conformément à l'article R.112-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'autorité compétente est donc en l'espèce le Préfet du Bas-Rhin (67).

D. Dispositions réglementaires applicables à l'enquête parcellaire

a. Organisation de l'enquête parcellaire

L'enquête parcellaire sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R. 131-1 à R. 131-13 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cette enquête se déroule concomitamment à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.), à l'instauration de Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.) et à la procédure d'Autorisation Environnementale.

Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (cf. ci-dessous : article R.131-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique), un dossier de demande d'ouverture d'une enquête parcellaire est adressé à la Préfecture du Bas-Rhin (67).

Article R.131-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

« I. - Lorsque les communes où sont situés les immeubles à exproprier se trouvent dans un seul département, l'expropriant adresse au préfet du département, pour être soumis à enquête dans chacune de ces communes un dossier comprenant :

1° Un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments ;

2° La liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre ou à l'aide des renseignements délivrés par le directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, au vu du fichier immobilier ou par tous autres moyens.

II. - Lorsque ces communes sont situées dans plusieurs départements, le dossier prévu au I est adressé par l'expropriant aux préfets des départements concernés » .

b. Obtention de l'arrêté d'ouverture d'enquête

Après avoir saisi le tribunal administratif compétent pour désigner le commissaire enquêteur (R.123-5 du Code de l'environnement), le Préfet prend un arrêté ordonnant l'ouverture d'une enquête parcellaire.

Cet arrêté précise les modalités du déroulement de ladite enquête (cf. ci-dessous : articles R.131-4 et R.131-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique) : affichage public, délais, etc...

Article R.131-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

« I. - Le préfet territorialement compétent définit, par arrêté, l'objet de l'enquête, et détermine la date à laquelle celle-ci sera ouverte ainsi que sa durée qui ne peut être inférieure à quinze jours. Il fixe les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies et les observations recueillies sur des registres ouverts à cet effet et établis sur des feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire. Il précise le lieu où siège le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête. Enfin, il prévoit le délai dans lequel le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête doit donner son avis à l'issue de l'enquête, ce délai ne pouvant excéder un mois.

II. - Lorsque les immeubles à exproprier sont situés dans plusieurs départements, les conditions de déroulement de l'enquête définies au I sont fixées par arrêté conjoint des préfets des départements concernés. Cet arrêté peut désigner le préfet chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats ».

Article R.131-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

« Un avis portant à la connaissance du public les informations et conditions prévues à l'article R. 131-4 est rendu public par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés, dans chacune des communes désignées par le préfet, dans les conditions prévues à l'article R. 112-16. Cette désignation porte au minimum sur toutes les communes sur le territoire desquelles l'opération doit avoir lieu.

L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire et doit être certifié par lui.

Le même avis est, en outre, inséré en caractères apparents dans l'un des journaux diffusés dans le département, dans les conditions prévues à l'article R. 112-14 ».

c. Déroulement de l'enquête parcellaire

Le dépôt du dossier d'enquête en mairies est individuellement notifié aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R. 131-3, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. En cas de domicile inconnu ou en cas de doute sur le fait que la notification ait bien touché le propriétaire, la notification est faite en double copie aux maires des communes concernées, qui en font afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural (article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Un questionnaire est joint à la notification, que les propriétaires doivent renvoyer après l'avoir complété de leur identité précise, coordonnées, qualité d'ayant-droit et avoir dénoncé leur(s) éventuel(s) locataire(s).

Les propriétaires auxquels la notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret no 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers et consigner leurs observations sur les limites des biens à exproprier directement sur les registres d'enquête parcellaire ouverts à cet effet.

Lesdites observations pourront également être adressées par écrit soit au maire de la commune concernée, qui les joint au registre, soit au commissaire enquêteur (ou au président de la Commission d'enquête).

En outre, le commissaire enquêteur recevra le public et recueillera ses observations aux lieux, jours et heures fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, les registres d'enquête sont clos et signés par le maire de la commune concernée et transmis dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête. Le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête donne son avis sur l'opération projetée, dans le délai prévu par l'arrêté préfectoral, et dresse le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer. Pour cette audition, le président peut déléguer l'un des membres de la commission.

Cet avis sera transmis, avec l'ensemble du dossier et des registres, au Préfet du département du Bas-Rhin (67).

Article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

« Notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux propriétaires figurant sur la liste établie en application de l'article R. 131-3 lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire qui en fait afficher une et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural ».

Article R.131-7 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

« Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4

janvier 1955 modifié, portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels ».

Article R.131-8 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

« Pendant le délai prévu à l'article R. 131-4, les observations sur les limites des biens à exproprier sont consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par écrit au maire qui les joint au registre, au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête ».

Annexes

Annexe 1 :

Liste des codes relatifs aux groupes et sous-groupes de nature de la parcelle ou de propriété inscrite au cadastre

CODE	DESIGNATION
Ter. à bâtir	Terrain à bâtir
Ter. agrément	Terrains d'agrément
Ch. de fer	Chemin de fer
Sol	Sols
Terre	Terres
Jardin	Jardins
Lande	Landes
Futaie	Futaies
Taillis	Taillis simples
Peupleraie	Peupleraies
Lande	Landes boisées
Pré	Prés
Vergers	Vergers
DP	Domaine Public

Une même parcelle peut comporter plusieurs natures cadastrales.

Les numéros qui peuvent éventuellement suivre le code indiquent la qualité de la culture considérée.

Annexe 2 :

Liste des codes de la matrice cadastrale pour l'identification des droits des propriétaires

Les droits réels

CODE	DESIGNATION
N	Nu-propiétaire
U	Usufruitier
P	Propriétaire
PE	Propriétaire Eventuel
B	Bailleur à construction
R	Preneur

Les codes adjoints

CODE	DESIGNATION
I	Indivision
S	Succession
G	Gestionnaire

Définition d'un écart cadastre :

Lorsque le total des superficies graphiques obtenues, au moment des calculs réalisés par le géomètre, est supérieur à la tolérance définie par le service du cadastre, la superficie graphique de chaque parcelle nouvelle est alors retenue comme contenance définitive et l'écart avec l'ancienne contenance est considéré comme « erreur cadastre ».

Définition d'un terrier :

Regroupement de plusieurs parcelles appartenant à un même propriétaire, ou un même groupe de propriétaire, au sein d'une commune.

Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Département du Bas-Rhin (67)

Dossier d'enquête parcellaire

Communes de ESCHAU, FEGERSHEIM et
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Pièce 2 : Plan de situation

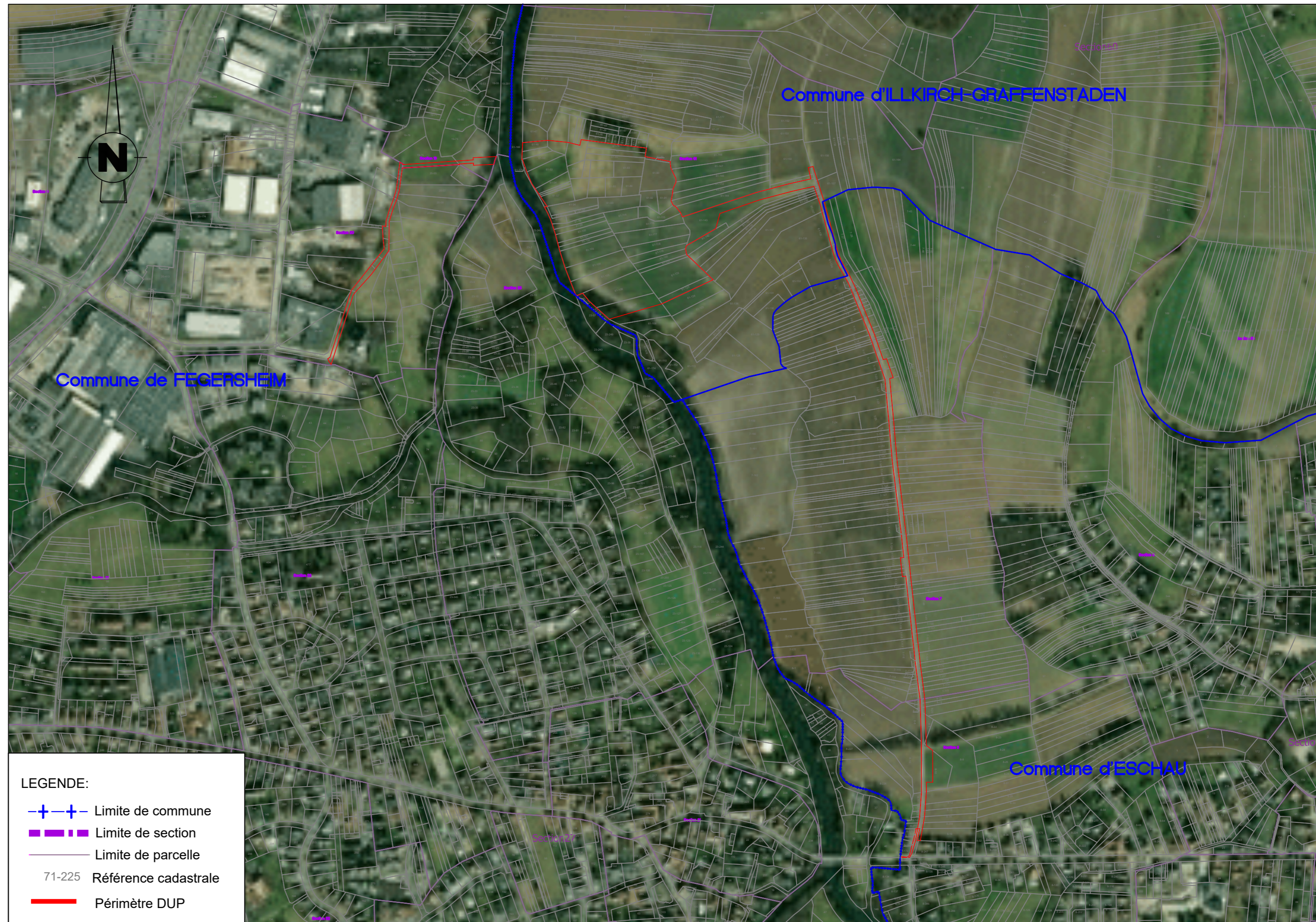
Communes de ESCHAU, FEGERSHEIM ET ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Indice	Nature des modifications	Date	Dessiné par	Verifié par

ECHELLE: 1/5000e	17/11/2023	DOSSIER: 01ST123013	FICHER:
------------------	------------	------------------------	---------

Pièce 2 - Plan de situation

COORDONNEES RGF93 CC49	<input checked="" type="checkbox"/>	NIVELLEMENT IGN 69	<input type="checkbox"/>
COORDONNEES INDEPENDANTES	<input type="checkbox"/>	NIVELLEMENT INDEPENDANT	<input type="checkbox"/>



LEGENDE:

- +--+ Limites de commune
- - - - - Limites de section
- Limite de parcelle
- 71-225 Référence cadastrale
- Périimètre DUP

Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Département du Bas-Rhin (67)

Dossier d'enquête parcellaire
Communes de ESCHAU, FEGERSHEIM et ILLKIRCH-
GRAFFENSTADEN

Pièce 3a : Etat parcellaire - ESCHAU

TABLE DES MATIÈRES

État parcellaire Eschau	25
État parcellaire Fegersheim	68
État parcellaire Illkirch-Graffenstaden	75

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 002	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire		

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	
7	168	sol	Chemin Rural		15	a	2074			
8	339	sol	Chemin Rural		8	a	610			
						Total	2684			

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 003	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Nu-Propriétaire	[REDACTED]	
Usufruitier	[REDACTED]	
Usufruitier réel	[REDACTED]	

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	
7		2	pré	Im Fischgiessen	1997	a	9	d	1893	deux charges au Livre foncier sur chaque parcelle
7		26	pré	Im Fischgiessen	2617	b	63	c	32	
7		98	terre	Grosse Klosterwaldmatten	4366	a	279	b	2338	
						Total	486	b	4231	



Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 004	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire Individus		
Propriétaire Individus		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations	
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)		
7		3	terre	Im Fischgiessen	47	a	31	b	48	Hypothèque - date d'effet 07/10/2024
					Total		31	c	944	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

ESCHAU (67)

PROPRIETE 006

Propriétaire indivis

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)



Propriétaire indivis



Héritier présumé :



Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations	
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°		Surface (en ca)
7		6	pré	Im Fischgiessen	796	44	a	23	c	718	
7		7	pré	Im Fischgiessen	828	43	a	24	b	55	
7		8	pré	Im Fischgiessen	822	42	a	25	b	62	
7		10	pré	Im Fischgiessen	2716	40	a	80	c	742	
7		15	pré	Im Fischgiessen	245	37	a	15	c	64	
							Total	167	b	733	
									c	2421	Non-conformité sur type de droit sur la 07-10 au Livre foncier
									b	215	
									c	187	
									b	43	



Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 007	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire indivis		
Propriétaire indivis		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
7		9	pré	Im Fischgiessen	1606				
						a	48	c	1430
						Total	48	b	128
					41				

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 008 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire Individu



Propriétaire Individu



Héritiers présumés :



Propriétaire éventuel :



Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

[REDACTED]
[REDACTED]
Propriétaire éventuel :
[REDACTED]
[REDACTED]
Propriétaire éventuel :
[REDACTED]

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)



Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
7		11	pré	Im Fischgiessen					
					1345				
				39					
					a	39	c	1200	
					Total	39	b	106	

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 009 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Propriétaire indivis



Propriétaire indivis



Propriétaire indivis éventuel :



Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca) (en ca)	N°	Surface (en ca) (en ca)	Surface (en ca) (en ca)	
7		14	pré	Im Fischglessen	499	a	31	b	88	
					Total	Total	31	c	380	

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 010	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca) (en ca)	N°	Surface (en ca)	
7	16	pré	Im Fischgiessen	249	a	16	c	188	
				36	Total	16	b	45	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU**

ESCHAU (67)

PROPRIETE 011

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Propriétaire réel

Héritiers présumés :

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations	
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)		
7		17	pré	Im Fischgiessen		1963				
					a	60	b	187		
					Total	60	c	1716		

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 012	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Nu-Propriétaire indivis	
Nu-Propriétaire indivis réel	
Usufruitier	

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations	
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)		
7	18	pré	Im Fischgiessen	2077	34	a	65	c	1798	une charge au Livre foncier sur chaque parcelle
7	67	pré	Grosse Klosterwaldmatten	1492	27	a	48	b	214	
						Total	113	b	1444	

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 013	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire Individis		
Propriétaire Individis		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
7		19	pré	Im Fischgiessen					
					1969				
					a	152	b	146	
					Total	152	c	1671	

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 014	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire		
Propriétaire indivis éventuel		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
7		20	pré	Im Fischgiessen	2026	a	155	b	146
						Total	155	c	1725

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 015	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire		
Propriétaire éventuel		

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	
7		21	pré	Im Fischgiessen	31	a	98	c	2046	
						Total	98	b	392	

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 016	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
7	23	pré	Im Fischgiessen	3042	a	88	b	442	
				Total	Total	88	c	2512	


Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 017	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations	
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)		
7		25	pré	Im Fischgiessen						
					1909					
				29						
						a	97	c	1230	
						Total	97	b	582	
							97			

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 018	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
7	61	pré	Grosse Klosterwaldmatten	1443	a	45	b	1398	trois charges au Livre Foncier
				28	Total	45			

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 020	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire	[REDACTED]	
Propriétaire éventuel	[REDACTED]	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations	
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)		
7		70	pré	Grosse Klosterwaldmatten	1079	25				
						a		b		
						Total	35		1044	
							35			

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 021	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire Individis		
Propriétaire Individis		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
7		71	pré	Grosse Klosterwaldmatten	2149				
					a	70	b	2079	
					Total	70			

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 022	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
7	73	terre	Grosse Klosterwaldmatten	546	a	18	b	528	Non-conformité sur type de droit sur 07-73 au Livre foncier
7	81	terre	Grosse Klosterwaldmatten	266	a	139	b	127	
7	74	terre	Grosse Klosterwaldmatten	1089	a	36	b	1053	
					Total	193			

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 023	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire Indivis	[REDACTED]	
Propriétaire Indivis	[REDACTED]	
Propriétaire Indivis	[REDACTED]	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
7	103	terre	Grosse Klosterwaldmatten	2280	a	66	b	2214	
					Total	66			

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 024	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
7	89	pré	Grosse Klosterwaldmatten	730	a	69	b	661	
				19	Total	69			

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 025	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire réel		
Propriétaire indivis cadastral		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations	
	Sect.	N°	Nature		Surface (en ca)	Lieu-Dit	N°	Surface (en ca)		Surface (en ca)
7		97	terre	Grosse Klosterwaldmatten	1105					
							a	b		
							Total			
							35	35	1070	

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 026	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire	

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	
7		99	terre	Grosse Klosterwaldmatten	2170	a	68	b	2102	Non-conformité sur type de droit au Livre foncier
					Total	a	68	b	68	

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 027	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Nu-Propriétaire	[REDACTED]	
Usufruitier	[REDACTED]	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations		
	Sect.	N°	Nature		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°		Surface (en ca)	
7		102	pré	Grosse Klosterwaldmatten	2137	14	a	66	b	2071	trois charges au Livre foncier
							Total	66			

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 028	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Nu-Propriétaire Individis	[REDACTED]
Nu-Propriétaire indivis éventuel	[REDACTED]
Nu-Propriétaire Indivis	[REDACTED]
Usufruitière	[REDACTED]

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
7		109	pré	Grosse Klosterwaldmatten					
					1308				
						a	29	c	1168
						Total	29	b	111


Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 030	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
8	16	pré	Grosse Klosterwaldmatten	1864	a	81	b	1783	
				5	Total	81			

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 031	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire	[REDACTED]	
Usufruitier Indivis	[REDACTED]	
Usufruitier Indivis	[REDACTED]	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations	
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)		
8	18	terre	Grosse Klosterwaldmatten	11	1096					
					a	29	c	969		
					Total	29	b	98		six charges au Livre foncier


Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 032	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
8	19	terre	Grosse Klosterwaldmatten	1097	a	29	c	971	
					Total	29	b	97	


Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 033	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations	
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)		
8		20	terre	Grosse Klosterwaldmatten						
					2397					
					9					
						a	43	c	2337	
						Total	43	b	17	

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 034

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Propriétaire réel



Héritier présumé :



Héritiers présumés :



Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 035	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire Individis	[REDACTED]	
Propriétaire Individis	[REDACTED]	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations	
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)		
8		182	sol	Grosse Klosterwaldmatten	51					une charge au Livre foncier
					a	51				
					Total	51				

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE 036	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Nu-Propriétaire	[REDACTED]	
Usufruitier Indivis	[REDACTED]	
Usufruitier Indivis	[REDACTED]	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
8	284	pré	Grosse Klosterwaldmatten	907	41	41	b	866	quatre charges au Livre foncier
				6	a Total				

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

PROPRIETE	085	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire Indivis		
Propriétaire Indivis		
Propriétaire Indivis		
Propriétaire éventuel		

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ESCHAU

ESCHAU (67)

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations	
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)		
7		88	terre	Grosse Klosterwaldmatten	538	20	a	72	b	466
					Total			72		

Total commune	5528
----------------------	------

Total général	5528
----------------------	------

Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Département du Bas-Rhin (67)

Dossier d'enquête parcellaire
Communes de ESCHAU, FEGERSHEIM et ILLKIRCH-
GRAFFENSTADEN

Pièce 3b : Etat parcellaire - FEGERSHEIM

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / FEGERSHEIM

FEGERSHEIM

PROPRIETE 073	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire réel	[REDACTED]	
Propriétaire Cadastral Individis	[REDACTED]	
Propriétaire Cadastral Individis	[REDACTED]	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
19	74	terre	Sandwoert	112	a	526	b	728	
				Total		526	c	2062	

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / FEGERSHEIM

FEGERSHEIM

PROPRIETE 074

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Propriétaire réel



Propriétaire éventuel et Propriétaire indivis cadastral



Héritiers présumés



Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / FEGERSHEIM

FEGERSHEIM

PROPRIETE 075	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire Individu		
Propriétaire Individu		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations	
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)		
	20	48	ter.	Weihermatt	391					Bail rural à long terme inscrit au Livre foncier
					a	Total	391	391		

Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / FEGERSHEIM

FEGERSHEIM

PROPRIETE 076	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire		

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	
20	49	pré	Weihermatt	157	119	a	157			
20	51	pré	Weihermatt	192	117	a	192			
20	572	sol	Chemin Rural	607	121	a	607			
20	352	sol	Rue De L'Industrie	128	114	a	128			
20	354	pré	Weihermatt	150	115	a	150			
20	366	pré	Weihermatt	229	116	a	229			
					Total		1463			



Assistance Foncière

21/12/2023

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / FEGERSHEIM

FEGERSHEIM

PROPRIETE 081	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire Individis		
Propriétaire Individis		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
20	50	pré	Weihermatt	264	a	264	264		
				118	Total	264	264		

Total commune	3123
----------------------	------

Total général	3123
----------------------	------

Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Département du Bas-Rhin (67)

Dossier d'enquête parcellaire
Communes de ESCHAU, FEGERSHEIM et ILLKIRCH-
GRAFFENSTADEN

Pièce 3c : Etat parcellaire – ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Assistance Foncière

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 037 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)



Propriétaire



Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	Surface (en ca)	
61	183	terre	Weichenmatten	103	52	a	103			
61	185	pré	Weichenmatten	34	60	a	34			
61	122	pré	Weichenmatten	3666	63	a	3666			
61	118	terre	Weichenmatten	1440	67	a	1440			
61	116	terre	Weichenmatten	1688	69	a	1688			
61	89	pré	Weichenmatten	111	75	a	111			
61	78	pré	Weichenmatten	835	76	a	835			
61	79	pré	Weichenmatten	803	77	a	803			
61	82	pré	Weichenmatten	983	80	a	983			
61	86	pré	Weichenmatten	851	82	a	851			
61	84	pré	Weichenmatten	839	84	a	839			
61	178	terre	Weichenmatten	1008	87	a	1008			
61	180	pré	Weichenmatten	495	88	a	495			
61	48	pré	Weichenmatten	470	89	a	470			
61	56	pré	Weichenmatten	172	95	a	172			
61	95	pré	Weichenmatten	174	99	a	174			
61	96	pré	Weichenmatten	172	100	a	172			
61	104	terre	Weichenmatten	2004	108	a	2004			
						Total	15848			

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 038	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire réel		
Propriétaire Indivis cadastral		

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	
61	49	pré	Weichenmatten	444	90	a	444			
61	50	pré	Weichenmatten	950	91	a	950			
						Total	1394			

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 039	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Usufruitier	
Nu-Propriétaire indivis	
Nu-Propriétaire indivis	
Nu-Propriétaire indivis	

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)		
61	53	pré	Weichenmatten	1717	92	a	1717			
61	55	pré	Weichenmatten	172	94	a	172			
						Total	1889			

Assistance Foncière

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

PROPRIETE 040	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire Individis	[REDACTED]	
Propriétaire Individis	[REDACTED]	
Héritiers présumés :	[REDACTED]	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
	61	54	pré	Weichenmatten	698				
					a	698			
					Total	698			

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 041	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire Individis		
Propriétaire Individis		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)			
	Sect.	N°	Nature		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°		Surface (en ca)		
61		57	pré	Weichenmatten	981							
							a	981				
							Total	981				

Assistance Foncière


DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 042	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire Individis		
Propriétaire Individis		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61		58	pré	Weichenmatten		821			
					a	821			
					Total	821			

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 043	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca) 1 charge au Livre foncier (pacte de préférence)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61	59	terre	Weichenmatten	555	a	555			
					Total	555			

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 044	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61	80	pré	Weichenmatten	820					
					^a		820		
					Total		820		

Assistance Foncière


DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 045	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire	

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	
61		81	pré	Weichenmatten	303	a	303			
						Total	303			

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 046	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61	83	pré	Weichenmatten	1081	a	1081	1081		
					Total	1081			

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 047	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire Indivis	
Propriétaire Indivis	

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	
61	157	pré	Weichenmatten		57	a	107	b	1078	Sur les deux parcelles : Hypothèque - date d'effet 18/07/2027
61	85	pré	Weichenmatten		83	a	800			
						Total	907			

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 048	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire	[REDACTED]
Héritier présumé	[REDACTED]
Héritier présumé	[REDACTED]
Héritier présumé	[REDACTED]

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN



Propriétaire éventuel :



Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	
	61	90	pré	Weichenmatten	2221	a	2221			
						Total	2221			

Assistance Foncière


DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 049	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire		
Propriétaire éventuel		

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	
61		91	pré	Weichenmatten	72	a	742			Bail rural à long terme sur les deux parcelles au bénéfice de EARL ARBOGAST OLIVIER- fin : 10/11/2036
61		92	pré	Weichenmatten	73	a	758			
						Total	1500			

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 050	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire	

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	
61	93	pré	Weichenmatten		98	a	1914			
61	97	pré	Weichenmatten		101	a	315			
						Total	2229			

Assistance Foncière





DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 051	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61	94	pré	Weichenmatten	1137	a	1137			
					Total	1137			

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 052	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire indivis	
Propriétaire indivis	
Propriétaire Indivis	
Propriétaire indivis éventuel	

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Propriétaire Individu



Propriétaire indivis éventuel :



Propriétaire indivis



Propriétaire indivis



Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Propriétaire indivis



Usufruitier réel



Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	N°	
61	98	terre	Weichenmatten	554	102	a	554			
61	99	terre	Weichenmatten	612	103	a	612			
61	100	terre	Weichenmatten	1095	104	a	1095			
61	101	terre	Weichenmatten	546	105	a	546			
61	103	terre	Weichenmatten	2467	107	a	2467			
						Total	5274			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

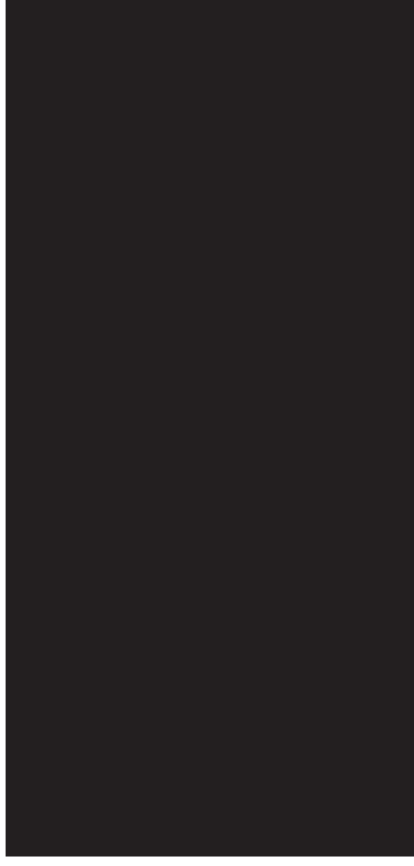
PROPRIETE **053**

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Propriétaire



Héritiers présumés :



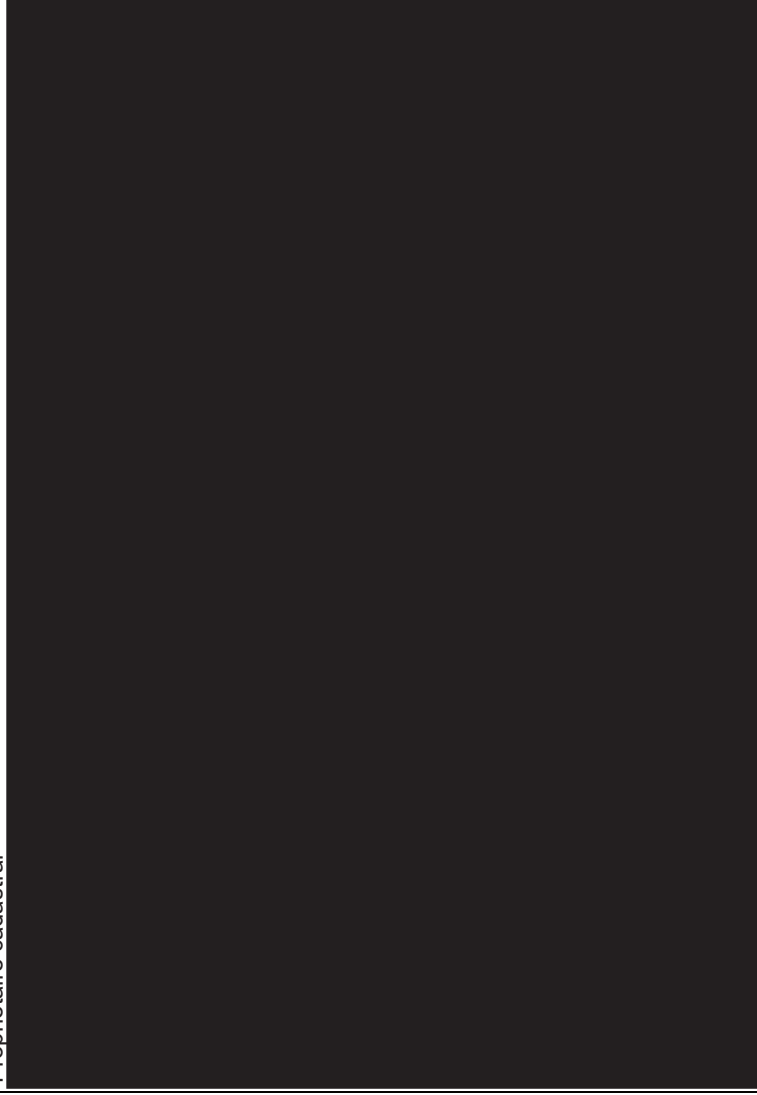
Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE **054**

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Propriétaire cadastral



Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN



Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61		105	pré	Weichenmatten		2162			
					Total	2162			

Liste des propriétaires

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

**CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

PROPRIETE 055

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

--

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN



Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61	106	pré	Weichenmatten	3249	a Total	3249	3249		

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 056	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61	107	pré	Weichenmatten						
				111	a	1896	b	1347	
					Total	1896			

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 057	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire réel		
Propriétaire éventuelle		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61		114	terre	Weichenmatten		952			
					a	952			
					Total	952			

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 058 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Propriétaire cadastral

[REDACTED] G (67)

Propriétaire indivis réel

[REDACTED]

Propriétaire indivis éventuel :

[REDACTED]

Propriétaire indivis réel

[REDACTED]

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Propriétaire éventuel :




Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61	115	terre	Weichenmatten	985	a	985			
					Total	985			

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 059	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61	117	terre	Weichenmatten	2351	a	2351			1 charge au Livre foncier
				68	Total	2351			

Assistance Foncière


DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 060	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Nu-Propriétaire	[REDACTED]	
Usufruitier	[REDACTED]	

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca) trois charges au Livre foncier
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	Surface (en ca)	
61	119	pré	Weichenmatten		66	a	953			
						Total	953			

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN



PROPRIETE 061	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61	120	pré	Weichenmatten	863					
					^a		863		
					Total		863		

Liste des propriétaires

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 062	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire indivis		
Propriétaire indivis		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61	121	pré	Weichenmatten	387	a	387	387		
					Total	387			

Assistance Foncière

**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

PROPRIETE 063	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire	[REDACTED]	
Propriétaire Indivis cadastral	[REDACTED]	
Héritiers présumés :	[REDACTED]	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61	123	pré	Weichenmatten	777	a	777			
				62	Total	777			

Assistance Foncière





**DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

PROPRIETE 064	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Nu-Propriétaire Individis	[REDACTED]	
Nu-Propriétaire Individis	[REDACTED]	
Usufruitier	[REDACTED]	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca) deux charges au Livre foncier
	Sect.	N°	Nature		Surface (en ca)	Lieu-Dit	N°	Surface (en ca)	
61	134	pré	Weichenmatten	50	a	290	b	2646	
					Total	290			

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 065	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Nu-Propriétaire	
Nu-propriétaire éventuel :	
Usufruitier Individis	
Usufruitier Individis	

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca) deux charges au Livre foncier
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61	135	terre	Weichenmatten	5665	a Total	287 287	b	5378	

Assistance Foncière

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 066

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Propriétaire



Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN



Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
	61	138	terre	Weichenmatten		2545			
					a	23	b	2522	
					Total	23			

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 067	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire réel		
Propriétaire indivis cadastral		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)	
	Sect.	N°	Nature		Surface (en ca)	Lieu-Dit	N°	Surface (en ca)		
61		139	terre	Weichenmatten						
					1493					
					54					
					Total	a	b			
						16	16		1477	

Assistance Foncière



DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 068	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
Propriétaire	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61	140	terre	Weichenmatten	1573	a	17	b	1556	
					Total	17			

Assistance Foncière



DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 069	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Nu-Propriétaire		
Usufruitier		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61	141	pré	Weichenmatten	56	a	16	b	1624	Une charge au Livre foncier
					Total	16			

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 070	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire Indivis		
Propriétaire Indivis		

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61	143	terre	Weichenmatten		5797				
				61		a	4004	b	1793
						Total	4004		

Assistance Foncière

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU SUD DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – EMS / ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

PROPRIETE 080	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
Propriétaire Indivis	[REDACTED]	
Propriétaire Indivis	[REDACTED]	

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface (en ca)	N°	Surface (en ca)	
61	150	pré	Weichenmatten		a	55	b	3549	
				59	Total	55			

Total commune								57585
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	-------

Total général								57585
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	-------

Création d'un nouveau système d'assainissement au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Département du Bas-Rhin (67)

Dossier d'enquête parcellaire

Communes de ESCHAU, FEGERSHEIM et
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Pièce 4 : Plan parcellaire

Communes de
**ESCHAU, FEGERSHIM et
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

- LEGENDE**
- Périmètre de DUP
 - Limite communale
 - Limite de section
 - T Terrain
 - N Numéro de plan
 - S Surface à acquies
 - R Surface de réquis
 - Parcelle à acquies
 - Parcelle appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg

N°	Rédaction du plan	22/09/2023	MFB	PCRM
Indice	Nature des modifications	Date	Dessiné par	Vérifié par

Echelle: 1/1250e	22/09/2023	DOSSIER: 01ST123013	FICHER: 01ST123013_Plan parcellaire.dwg
------------------	------------	---------------------	---


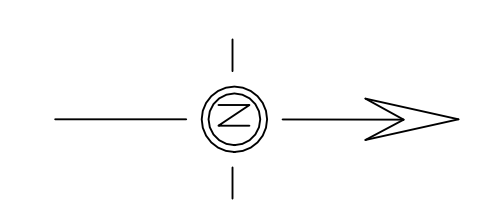
Plan parcellaire

COORDONNEES RGF93 CC49	<input checked="" type="checkbox"/>	NIVELLEMENT IGN 69	<input type="checkbox"/>
COORDONNEES INDEPENDANTES	<input type="checkbox"/>	NIVELLEMENT INDEPENDANT	<input type="checkbox"/>

GEOFIT EXPERT

Bureau Principal - Siège Social
Albany - Site de la Charrière
Route de Coches - 67107
F - 44307 Nantes Cedex 3
Tel: 02 40 68 54 52 - Fax: 02 51 13 26 60
E-mail: nantes@geofit-expert.fr

Agence de Strasbourg
4, rue de Berner
67000 SCHILTIGHEIM
Tel: 03 87 34 03 79
E-mail: strasbourg@geofit-expert.fr



Commune de Fegersheim

Commune d'Eschau

Commune d'Illkirch-Graffenstaden